



**MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre 2017 à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Lantenne-Vertière se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX, Jean-Jacques VITTOT, C LEMONIER, Gilles DECURE, Sandra VANDENBUSSCHE, Laetitia CLERC, R DEBERNARD, Marylène DURO, René FASSETNET, Françoise LAZERAT, Cédric SIMON, Christian TRIVELLIN, Katia ODILLE, Oriane PETITOT

Secrétaire de séance : Christian TRIVELLIN

### **I PRESENTATION D'UN PROJET PAR RADIO CLIC :**

Un spectacle sur la mémoire du village se déroulera en deux parties une de jour et une de nuit. Une réunion d'informations est prévue le vendredi 20 octobre 2017 à la salle socioculturelle Maison Garneret.

Projet approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### **II DELIBERATION MODIFICATIVE : TRAVAUX DU SYDED**

Lors du vote du budget primitif 2017 les travaux d'électrification ont été imputés à l'article 21534 pour un montant de 160720 €. Or ces travaux doivent être réglés à l'article 204172 et 238.

Les explications entendues, le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération modificative suivante :

- au 21534/021 : - 160720 €
- au 204172/204 : + 85380 €
- au 238/23 : + 75340 €

### **III MISE EN PLACE DU FSL ET FAAD :**

Le FSL (Fonds de Solidarité Logement) et le FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté) sont alimentés par la contribution du Département et les contributions volontaires des collectivités locales entre autre. Dans le cadre de cette politique publique de solidarité, le département sollicite la commune pour le renouvellement de sa contribution au titre de l'année 2017.

La participation pour la commune s'élève à 0,61 €/hab pour le FSL et 0,30 €/hab pour le FAAD

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place du FSL et FAAD pour 2017

### **IV TRAVAUX FORESTIERS :**

Les bois d'affouage se situeront sur les parcelles 16-17 et la fin des parcelles 14 et 8.

L'abattage des arbres des parcelles 16 et 17 le long de route départementale entre Lantenne-Vertière et Lavernay se fera par un engin forestier pendant deux jours et demi pour un coût de 3600€ TTC.

Les explications entendues, le conseil municipal accepte ces travaux par 13 voix pour et une abstention.

### **V ETAT DE L'ASSIETTE 2018 :**

Marquage des bois parcelles 6-11-7 et terminer la parcelle 14

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

### **VI NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Mme Oriane MATHIAN comme coordonnateur communal et elle sera secondée par M Jean-Jacques VITTOT.

### **VII RELANCER UNE CONSULTATION POUR LE MAITRE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE LA PLACE DE LA FONTAINE :**

Suite à la consultation pour le choix du maître d'œuvre concernant les travaux de la place de la fontaine qui se terminait le 04 août 2017, une seule offre nous est parvenue. Le conseil municipal décide à l'unanimité de déclarer cette consultation infructueuse et de relancer une nouvelle soumission par voie de presse.

### **VII QUESTIONS DIVERSES :**

- Une formation pour la taille des arbres est prévue le samedi 25 Novembre 2017. Une session aura lieu le matin et une autre l'après-midi (environ 2H30) et par groupe de 7 personnes.

- La commune s'est dotée d'un défibrillateur qui a été installé à l'entrée de la salle des fêtes. Une formation gratuite sera dispensée aux personnes qui le souhaitent.

- Le 13 Octobre 2017 remise des prix Fibois à la salle des fêtes : le deuxième prix national est attribué pour le Presbytère

- Travaux de voirie

Rue de l'église eau potable et rue de la mairie eaux usées : fin des travaux mi-2018

Chemin du renaudin : fin des travaux fin 2017

- Station d'épuration : lancement d'appel d'offres avant la fin de l'année et début des travaux début 2018

- Salle des fêtes : il est prévu l'ouverture d'une porte sur le côté gauche pour un accès aux salles de l'étage (coût 1700€)

La séance est levée à 22h30